



ARMOIRE TROP IMPOSANTE LAISSEE DANS LOCATION VIDE

Par **LittleChris**, le 11/10/2024 à 17:03

Bonjour,

Je loue depuis 2 ans un appartement (vide pas un meublé) où le propriétaire a laissé une énorme armoire dressing composée de 3 parties dans une chambre. Elle est mentionnée dans l'état des lieux mais pas sur le bail. J'ai séparé les 3 éléments (1 colonne dans la sdb, 1 armoire dans la chambre de ma fille, 1 armoire dans la chambre de mon fils qui a aussi un grand lit, un bureau, une chaise etc..).

Or aujourd'hui, ma fille a grandi et cette armoire prend une place folle dans sa chambre de 9m2 et je ne peux pas lui acheter un lit plus grand.

J'ai exprimé mon besoin de place à l'agence mandataire qui me répond : *"dans les faits, votre propriétaire n'est pas du tout obligé de retirer ce meuble. On ne peut pas non plus vous obliger à le conserver durant la durée de la location mais vous devrez le remettre en place dans l'état initial à votre sortie (et donc trouver un endroit de stockage sain)"*.

Ma question : a-t-elle raison sachant que ce dressing n'est pas dans le bail (mais dans l'état des lieux oui) ? Je n'ai pas loué un meublé et il n'y a pas de cave dans l'immeuble pour stocker. Je n'ai pas les moyens de louer un espace de stockage ni de transporter cette armoire immense, même démontée. En toute bonne foi, j'ai l'impression de faire garde meuble pour mon propriétaire... Qu'en pensez-vous ? connaissez vous les textes sur ce point car je n'arrive pas à trouver l'info ?

Je vous remercie de votre éclairage sur ce point précis.

Par **Pierrepaulejean**, le 11/10/2024 à 18:00

bonjour

il aurait fallu dès la signature du bail demander soit de retirer ce meuble, soit qu'il ne soit pas mentionné sur l'EDL d'entrée

s'agit il d'un meuble ancien ou provenant d'un fournisseur "suédois"?

Par **Isadore**, le **11/10/2024** à **18:15**

Bonjour,

Votre propriétaire vous a fourni un meuble avec le logement et vous avez accepté. C'est légal. L'état des lieux est une annexe du bail, qui mentionne donc bien cette armoire.

Essayez de contacter directement votre bailleur pour négocier qu'il récupère ce meuble ou vous donne la permission écrite de vous en débarrasser.